

2021

CHRS PIERRE VIVIER

Carole JOLLAIN
Directrice

Séverine CHOFFEL
Cheffe de service éducatif

Nathalie ROLLAND
Cheffe de service collectivité

156 boulevard d'Austrasie
54000 Nancy

Tél. : 03 83 30 43 00

Courriel :
sec.vivier@asso-ars.org



MISSION

Favoriser l'insertion des personnes en situation de grande marginalité en visant l'accès à un logement le plus adapté à la situation de chacun :

- apporter aux personnes accueillies un cadre de vie structuré et un confort d'hébergement suffisant visant à garantir la sécurité des personnes,
- mettre en œuvre un accompagnement global de la personne :
 - . écoute et soutien psychologique,
 - . accompagnement dans les actes de la vie quotidienne,
 - . accès aux droits,
 - . soutien dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle,
 - . accès aux soins,
- proposer des activités socialisantes.

FINANCEMENT

ÉTAT - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables :
CHRS (BOP 177)

Participations des usagers

LOCAUX MOBILISÉS

35 places :

- **29 places** en collectif
(22 chambres individuelles, 1 chambre couple et 1 pavillon de 5 chambres)
- **6 logements en diffus.**

ÉQUIPE

Personnel administratif

1 directeur	0,05 ETP
1 secrétaire	0,10 ETP
1 agent d'accueil (CAE)	0,57 ETP
1 aide comptable	0,03 ETP

Personnel social

1 coordinatrice sociale	0,15 ETP
1 chef de service	0,25 ETP
5 travailleurs sociaux	4,80 ETP

Personnel des services généraux

1 chef de service collectivité	0,05 ETP
1 agent de service	1,00 ETP
1 surveillant de nuit	1,00 ETP
1 moniteur d'atelier cuisine	0,30 ETP

ACTIVITÉS 2021

Public

52 ménages accueillis (50 personnes différentes) sur l'année
dont :
2 femmes seules
50 hommes seuls

Activité

Taux d'occupation : **84,60 %**
10 809 journées réalisées

Flux

22 personnes admises
25 personnes sorties

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

Transfert interne	2 ménages
Réorientation vers un autre dispositif.....	5 ménages
Départ volontaire	2 ménages
Accès au logement	9 ménages
Fin de prise en charge	1 ménage
Réquisition judiciaire	1 ménage
Incarcération.....	2 ménages
Exclusion	3 ménages

27 personnes présentes au 31 décembre 2021

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	2
2	ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ	3
2.1	Personnes et ménages pris en charge	3
2.2	Taux d'occupation	3
2.3	Typologie des populations	4
2.3.1	Une majorité d'hommes seuls.....	4
2.3.2	La pyramide des âges.....	4
2.3.3	Hébergement antérieur.....	5
2.3.4	Motif et origine de la demande.....	6
2.3.5	Les Ressources	8
3	RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE	10
	L'accompagnement individuel.....	10
	Les réunions d'expression des résidents	11
4	DES DIFFICULTÉS D'ORIENTER	12
5	FORMATION DU PERSONNEL	15
6	CONCLUSION	15
	ANNEXES	17

1 INTRODUCTION

Le CHRS Pierre VIVIER comme l'ensemble des services du pôle CHRS et santé a encore été traversé en 2021 par les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID 19. Période de confinement, bien que moins stricte qu'en 2020, dépistages réguliers, restrictions des animations collectives, maintien des gestes de protection, port du masque et à l'apogée de l'été 2021, mise en place du pass vaccinal pour les professionnels des services médicosociaux. Le CHRS Pierre VIVIER étant implanté au sein d'un site médicosocial, c'est l'ensemble du site qui était concerné par les règles en cours.

Ce fut également une année chargée par des questionnements sociaux et légitimes qui concerne la rémunération des professionnels, constituant également la reconnaissance de leur intervention : prime SEGUR pour certains métiers au sein d'un même service médicosocial, revalorisation pour certains également, laissant en question la revalorisation des professionnels qui œuvre au quotidien, pour accompagner les personnes accueillies, et qui n'ont pas été pris en compte par le SEGUR. Ainsi, sur un même site, au sein d'une même association, pour des métiers de l'accompagnement au quotidien, les politiques publiques ont organisé une reconnaissance financière en direction de certains métiers, sans prendre en compte la question de l'intervention collective d'une équipe, au bénéfice des personnes accueillies. L'équipe du CHRS de Pierre VIVIER, installée au sein d'un site médicosocial a donc vécu les conséquences de cette politique publique de manière directe et immédiate. Toutefois, le sujet dépasse la question des professionnels du CHRS et concerne tout le secteur de l'accompagnement, et les métiers qui participent à la bonne prise en charge des personnes accueillies : les agents de service au contact quotidien avec les résidents, les agents d'accueil et tous les professionnels qui interviennent dans le cadre de missions dites transversales et support à l'activité.

Ensuite l'année 2021 a été l'occasion de ré-interroger le profil des personnes accueillies au sein du CHRS. Les professionnels constatent que les personnes orientées sont, pour une partie, et malgré les accompagnements mis en œuvre, sans possibilité de pouvoir s'orienter vers le logement à l'issue de leur séjour en CHRS, du fait d'une dépendance importante, et des difficultés de santé, ne leur permettant pas de mener une existence, seul, au sein d'un logement, même de type logement « accompagné ». Un étudiant en Master 2 Management des organisations sanitaires et sociales a participé à notre réflexion et a conduit un travail d'observation au sein du CHRS. Il inscrivait sa démarche dans une perspective de pouvoir soutenir le service vers une évolution nécessaire, voir la transformation de l'offre, afin de permettre une réponse plus adaptée aux personnes accueillies, sans solution de sortie. Toutefois, le besoin du territoire, en places CHRS, pour les personnes isolées, demeure et à hauteur de l'offre actuelle.

En conclusion de notre rapport, nous évoquons le travail à engager en 2022 et qui fait suite notamment à la rencontre qui a eu lieu au cours de l'année 2021 et qui réunissait les différents acteurs publics du champ médicosocial du département¹, temps fort permettant d'exposer la situation du CHRS qui nous semblait singulière, concernant le parcours aval des résidents du CHRS Pierre VIVIER.

¹ DEETS, MDPH, Délégation territoriale 54 ARS, Département 54.

2 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

2.1 Personnes et ménages pris en charge

En 2021, ce sont 52 personnes qui ont été accueillies et prises en charge par le CHRS Pierre Vivier. Ce nombre est relativement stable par rapport à 2020. Le nombre de sorties peut varier d'une année sur l'autre. Il n'est pas possible d'identifier un facteur comme étant responsable de ces variations. Les facteurs impliqués sont, le plus souvent, les disponibilités sur le parc locatif, des situations instables et des départs volontaires plus nombreux ou encore un accès plus ou moins rapide aux dispositifs médico-sociaux, en aval de la prise en charge. Lorsque le projet d'orientation est construit, celui-ci peut se réaliser dans des délais plus ou moins longs (cf. Introduction).

La typologie des ménages ne souffre d'aucune variation ni aucune évolution dans le temps.

Pour rappel, conformément à la législation, toutes les personnes accueillies au cours de l'année l'ont été sur préconisation du SIAO 54², instance chargée de réguler le flux et de coordonner les orientations en lien avec les acteurs locaux. La préoccupation partagée est de trouver la meilleure orientation possible en lien avec le parcours et le projet des personnes.

2.2 Taux d'occupation

2021	2020
84,60%	87,45%

L'année 2021 reste marquée par le contexte sanitaire particulier du fait de l'épidémie de COVID-19. Notre activité n'a pas été épargnée et cela a impacté notre taux d'occupation. Le CHRS est implanté sur un site médico-social où les contraintes pèsent davantage sur le fonctionnement quotidien du site et qui ne satisfait pas toujours les résidents du CHRS (port du masque, hygiène...).

L'ACTIVITÉ DU CHRS

	CHRS collectif	CHRS diffus	CHRS cumul
	personnes	personnes	personnes
nombre de nuitées réalisées en personnes sur 2021	9 115	1 694	10 809
pourcentage Taux d'occupation			84,60%
reliquat des personnes présentes au 01/01/2022	24	3	27
nombre d'admissions 2021 en personnes	20	2	22
nombre de sorties 2021 en personnes	22	3	25
Cumul des durées de séjour des personnes sorties	12 167	1 980	14 147
Durée moyenne de prise en charge en jours des personnes sorties	553	660	
Durée moyenne de prise en charge en mois des personnes sorties	18	22	
nombre de présents au 31 décembre 2021 en personnes	24	3	27
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2021 en jours	9 880	2 257	12 137
Durée de séjour des personnes présentes au 31 décembre 2021 en mois	329	75	404
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2021 en jours	411	752	
Durée moyenne de prise en charge des personnes présentes au 31 décembre 2021 en mois	13	25	

Il faut comprendre dans ce tableau que la durée de séjour des personnes au 31/12/2021 en jours est un cumul des personnes présentes sur le CHRS.

² Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation

Le Parc locatif du CHRS

Propriétaires	Nombre	VILLE
Batigère	1	LAXOU
ICF Habitat	1	NANCY
MMH	2	JARVILLE
SLH	1	NANCY
OH	1	NANCY
TOTAL	6	

Les partenaires bailleurs du parc locatif du CHRS sont des bailleurs sociaux.

2.3 Typologie des populations

2.3.1 Une majorité d'hommes seuls

Type ménage	Collectif 2021						Diffus 2021						Cumul 2021					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes		Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes		Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	44	96%	44	96%	42	96%	6	100%	6	100%	6	100%	50	96%	50	96%	48	96%
Femmes isolées sans enfant	2	4%	2	4%	2	4%	0	0%	0	0%	0	0%	2	4%	2	4%	2	4%
Totaux	46	100%	46	100%	44	100%	6	100%	6	100%	6	100%	52	100%	52	100%	50	100%

Type ménage	Cumul 2020					
	Ménages		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Hommes isolés sans enfant	42	82%	42	82%	42	82%
Femmes isolées sans enfant	9	18%	9	18%	9	18%
Totaux	51	100%	51	100%	51	100%

Comme les années précédentes, la répartition par genre reste la même. Le CHRS accueille majoritairement des hommes isolés. On peut constater en 2021 une baisse significative de la prise en charge des femmes isolées, qui était auparavant plutôt stable.

Ces chiffres sont relatifs au type d'établissement et au type de public accueilli au CHRS Pierre Vivier. En effet, notre structure est dédiée aux personnes isolées issues de la grande marginalité et de la grande précarité.

Toutefois, la réalité du paysage de l'urgence et des demandes d'hébergement qui en découlent montre qu'il y a aussi de nombreuses femmes en situation de précarité et en rupture d'hébergement. Ces femmes, pour la plupart du temps accompagnées d'enfants, sont alors orientées vers des CHRS qui leur sont adaptés et dédiés. Le CHRS Pierre VIVIER n'accueille pas de mineur.

2.3.2 La pyramide des âges

Tranches d'âges adultes	2021 Collectif		2021 Diffus		Cumul 2021	
	Nbre personnes		Nbre personnes		Nbre personnes	
18 à 24 ans	2	4%	0	0%	2	4%
25 à 59 ans	37	81%	5	84%	42	81%
60 ans et plus	7	15%	1	16%	8	15%
Totaux	46	100%	6	100%	52	100%

44 personnes distinctes collectif dont :	
18 à 24 ans	2
25 à 59 ans	37
60 ans et plus	5
Totaux	44

Tranches d'âges adultes	Cumul 2020	
	Nbre personnes	
18 à 24 ans	4	8%
25 à 59 ans	43	84%
60 ans et plus	4	8%
Totaux	51	100%

Il y a peu de variation, comparé à 2020.

2.3.3 Hébergement antérieur

Logement avant demande	2021 collectif		2021 diffus		Cumul 2021	
	Personnes		Personnes		Personnes	
Etablissement pénitentiaire	10	21%	3	50%	13	25%
Hébergement d'urgence	5	10%	0	0%	5	10%
Hébergement d'insertion	8	17%	0	0%	8	15%
Hébergement par des tiers	4	9%	0	0%	4	8%
Centre hospitalier spécialisé	1	2%	0	0%	1	2%
Structure médico-sociale	4	9%	2	34%	6	11%
Pension de famille résidence accueil	1	5%	0	0%	2	4%
Domicile des parents	2	5%	1	16%	3	6%
Domicile personnel	6	13%	0	0%	6	11%
Foyer résidence sociale	2	2%	0	0%	1	2%
Protection de l'enfance	1	2%	0	0%	1	2%
Autres	2	5%	0	0%	2	4%
Totaux	46	100%	6	100%	52	100%

Logement avant demande	Cumul 2020	
	Personnes	
Etablissement pénitentiaire	12	24%
Hébergement d'urgence	4	8%
Hébergement d'insertion	9	18%
Hébergement par des tiers	6	12%
Centre hospitalier spécialisé	1	2%
Structure médico-sociale	4	8%
Centre hospitalier général	1	2%
Hôtel	2	4%
Pension de famille résidence accueil	1	2%
Domicile des parents	3	6%
Domicile personnel (bailleur privé)	4	8%
Foyer résidence sociale	2	4%
Protection de l'enfance	1	2%
Rue	1	2%
Totaux	51	100%

En 2021 nous pouvons constater une stabilité concernant le pourcentage du nombre de personnes issues d'établissements pénitentiaires et qui représente 21 % des résidents du CHRS.

2.3.4 Motif et origine de la demande

Motif demande	2021 collectif		2021 diffus		Cumul 2021	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Sortie de détention	10	21%	3	50%	13	25%
Rupture de co-habitation	10	21%	1	17%	11	22%
Transfert interne	8	9%	0	0%	4	8%
Demande d'asile	1	2%	0	0%	1	2%
Procédure d'expulsion	4	9%	0	0%	4	7%
Sortie de structures médico-sociales	2	11%	2	33%	7	13%
Sortie de structures protection de l'enfance	1	2%	0	0%	1	2%
Errance de plus de 6 mois	3	6%	0	0%	3	6%
Logement insalubre	4	9%	0	0%	4	7%
Sortie de structure AHI	1	4%	0	0%	2	4%
Autres	2	4%	0	0%	2	4%
Totaux	46	98%	6	100%	52	100%

Motif demande	Cumul 2020	
	Ménages	
Sortie de détention	12	24%
Rupture de co-habitation	15	29%
Transfert interne	4	8%
Demande d'asile	3	6%
Procédure d'expulsion	4	8%
Sortie de structures médico-sociales	5	9%
Sortie de structures protection de l'enfance	1	2%
Errance de plus de 6 mois	4	8%
Logement insalubre	3	6%
Totaux	51	100%

Ces données sont à mettre en lien avec l'hébergement antérieur des personnes. Le motif de la demande correspond directement à l'instabilité et à la précarité de l'hébergement voire en son absence, d'hébergement en amont de la prise en charge. Et c'est bien ce motif qui est à l'origine de la demande.

Partenaire Prescripteur	collectif 2021		diffus 2021		Cumul 2021	
	Ménages		Ménages		Ménages	
SIAO 54	26	57%	2	33%	29	55%
SIPI	10	21%	3	50%	12	23%
LHSS	4	8%	1	17%	5	10%
Centre d'Hébergement	1	3%	0	0%	1	2%
Résidence sociale	2	4%	0	0%	2	4%
Autres	2	4%	0	0%	2	4%
ACT	1	3%	0	0%	1	2%
Totaux	46	100%	6	100%	52	100%

Partenaire Prescripteur	Ménages	
SIAO 54	31	60%
SIPI	9	18%
CH - CHU hôpital spécialisé	1	2%
LHSS	3	6%
Centre d'Hébergement	4	8%
ASLL	1	2%
MDS	1	2%
ASE	1	2%
Totaux	51	100%

Dans la continuité de l'année 2020 nous continuons à détailler les partenaires prescripteurs. Nous pouvons constater une légère diminution du SIAO. En 2021, la moitié des personnes orientées au CHRS Pierre VIVIER l'ont été par le SIAO. Cela met en évidence l'importance des Services d'Accueil et d'Orientation et leur travail d'évaluation à des fins d'orientation.

2.3.5 Les Ressources

Ressources à l'entrée	2021 Collectif	2021 Diffus	Cumul 2021
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	17	2	19
Sans Ressources	3	2	5
A.A.H	13	0	13
Salaire	2	0	2
Retraite	2	1	3
Autres prestations sociales	1	0	1
Pension d'invalidité	5	0	5
Allocation Pôle Emploi	2	1	3
Autres	1	0	1
Totaux	46	6	52

Ressources à l'entrée	Cumul 2020
	Ménages
RSA socle	20
Sans Ressources	9
Autres	0
A.A.H	9
Salaire	4
Retraite	2
Autres prestations sociales	1
Garantie jeune	1
Pension d'invalidité	2
Allocation pôle emploi	3
Totaux	51

Ressources à l'entrée des ménages sortis	2021 Collectif	2021 Diffus	Cumul 2021
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	7	0	7
Sans ressources	2	1	3
A.A.H	6	0	6
Pension d'invalidité	4	0	4
Allocations pôle emploi	1	1	2
Autres	1	0	1
Retraite	0	1	1
Autres prestations sociales	1	0	1
Totaux	22	3	25

Ressources à l'entrée des ménages sortis	Cumul 2020
	Ménages
RSA socle	10
Sans ressources	5
A.A.H	2
Salaire	3
Retraite	1
Totaux	21

Ressources à la sortie des ménages sortis	2021 collectif	2021 Diffus	Cumul 2021
	Ménages	Ménages	Ménages
RSA socle	7	1	8
Sans ressources	1	1	2
A.A.H	9	0	9
Retraite	1	1	2
Pension d'invalidité	4	0	4
Totaux	22	3	25

Ressources à la sortie des ménages sortis	Cumul 2020
	Ménages
RSA socle	9
Sans ressources	0
Salaire	6
A.A.H	5
Retraite	1
Totaux	21

Accompagner les personnes dans une démarche d'insertion implique souvent pour les professionnels sociaux de mettre à jour les droits et notamment, pour ce qui concerne les ressources, les droits aux revenus sociaux : revenu de solidarité active, instructions en vue d'une demande de pension de retraite, d'allocation AAH. Travailler sur la question des ressources, c'est aussi travailler sur un sujet sensible qu'est la gestion budgétaire. Cette démarche n'est cependant pas toujours bien acceptée par les personnes accompagnées qui peuvent se sentir infantilisées. Ainsi, le savoir-faire des professionnels est d'accompagner vers l'accès aux droits sociaux, mais également à la gestion budgétaire et aux priorités d'achats, avec des budgets particulièrement faibles. Dans le prolongement de nos propos introductifs, il est à noter que 13 résidents sur 46 disposent d'une allocation adulte handicapée à l'entrée du CHRS, soit presque 1/3 des personnes accueillies. Ainsi, la question de l'offre en aval de la prise en charge au CHRS est liée à souvent à l'offre médicosociale adaptée pour ces résidents, offre qui n'est souvent pas disponible et qui a pour conséquence des prises en charge longues au sein du CHRS.

3 RÉALITÉS DE LA PRISE EN CHARGE

La rédaction du rapport d'activité est également l'occasion de laisser un espace de parole aux équipes pour rendre compte de l'accompagnement global proposé, qu'il soit individuel ou collectif.

Le suivi social et l'accompagnement au quotidien est un travail complexe.

- **L'accompagnement individuel :**

Monsieur X est hébergé au CHRS Ars Pierre Vivier depuis deux ans.

Il est âgé de 61 ans, célibataire sans enfant, il est pupille de la Nation. Il bénéficie d'une protection des majeurs.

Monsieur X n'a connaissance d'aucune famille proche ou éloignée. Il a un parcours institutionnel depuis son plus jeune âge, où il a connu foyers de l'enfance et institutions spécialisées. Il est sous curatelle depuis dix ans. Son orientation en CHRS fait suite à une sortie d'incarcération.

Dès son arrivée, les professionnels ont pu constater chez celui-ci une difficulté relationnelle vis-à-vis des autres et des difficultés de communication avec les autres. Même si parfois il a fait preuve « d'insouciance » en faisant état de son passif personnel, ce qui a pu lui causer quelques difficultés, la relation avec ses pairs reste en effet relativement limitée. Il est à noter qu'il est tout de même proche d'un résident en particulier, en qui il semble avoir confiance. Monsieur X se montre en effet assez méfiant et ses échanges restent sommaires. Il a tout de même rapidement su prendre ses marques.

Il est suivi en Centre Médico-psychologique, où il a des rendez-vous réguliers. Monsieur X perçoit l'Allocation Adulte Handicapé. Il est reconnu travailleur handicapé. Pour autant il n'a pas repris d'activité professionnelle depuis sa sortie d'incarcération. Il établit des liens avec son passif carcéral, et son profil psychologique influence probablement ses possibilités d'insertion professionnelle.

Le quotidien de monsieur X s'est organisé autour de ses différents rendez-vous quant à ses différentes obligations au niveau du soin, des démarches administratives et des démarches en lien avec la justice.

En dehors de ces rendez-vous, monsieur X reste pour la plus grande partie de son temps en chambre, à jouer à des jeux vidéo. Il est peu ouvert aux actions collectives et à la vie sociale.

Le travail mis en place auprès de monsieur X s'est axé autour de la gestion de ses rendez-vous, en transmettant l'information à l'équipe éducative de collectivité afin d'anticiper l'organisation interne et impliquer/ intégrer monsieur dans son accompagnement et son suivi au sein du CHRS.

L'autre plus grande partie du travail a été aussi et surtout un accompagnement de monsieur à une réorientation vers un établissement adapté à son profil et à ses besoins.

De fait, des démarches dans ce sens ont été réalisées, ainsi que des propositions d'hébergements accompagnées de visite de lieu, ont été mises en place.

Pour autant, la principale difficulté rencontrée au niveau de son accompagnement a été un manque important d'adhésion de la part de monsieur X, qui refusait toute proposition, du fait de sa difficulté à se projeter et de sa peur liée au changement. Pour rappel, monsieur est arrivé au CHRS ARS Pierre Vivier il y a plus de deux ans.

A ce jour, en raison de quelques difficultés de communication rencontrées avec son mandataire, monsieur a souhaité en changer et sa demande a été prise en compte. Il a été accompagné dans ce sens.

Monsieur X est désormais suivi par un nouveau mandataire qui a entamé de nouvelles démarches dans une recherche de réorientation. Au vu du profil de monsieur X, les recherches s'avèrent complexes et limitées.

Le projet actuel mis en place par son mandataire est une demande de logement social avec une mesure de prise en charge adaptée (Prestation Compensatoire au Handicap), en cours d'instruction.

Monsieur X reflète parfaitement les profils de plus en plus récurrents et réguliers d'accueil en CHRS, de personnes relativement âgées, psychologiquement fragiles, avec un parcours carcéral important.

Ces accueils nécessitant des accompagnements renforcés, pluridisciplinaires et ces besoins font face aux limites d'intervention des CHRS, dans les moyens et les missions qui leur sont octroyés.

- **Les réunions d'expression des résidents :**

Conformément à la législation en vigueur³, le CHRS collectif met en œuvre une réunion visant au recueil de l'expression des résidents.

La mise en place d'élection en vue de la constitution d'un Conseil de la Vie Sociale est difficile du fait des rotations des résidents au sein d'un CHRS.

³ Décret n°20014-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L. 311-6 du code de l'action sociale et des familles : « *Le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.* »

Durant l'année 2021, au sein du CHRS Pierre Vivier, les réunions d'expression, comme toutes les actions collectives, ont été mises à mal par le contexte sanitaire. Malgré cela, nous avons réussi à maintenir trois réunions d'expression durant l'année 2021.

Les résidents ont pu participer à ces réunions d'expression animées par un travailleur social. Les thèmes abordés relèvent de la vie en collectivité au sein du service, mais également de tous les problèmes qu'ils peuvent rencontrer durant leur période d'hébergement, et particulièrement l'ennui.

En cette année singulière, les réunions d'expression ont également été le lieu où l'établissement a pu renforcer sa communication, déjà bien présente au quotidien, concernant la crise sanitaire, les gestes barrières, la réorganisation des services, et notamment la restauration, et toute autre question en lien avec l'épidémie.

Après chaque réunion d'expression, les questions soulevées par les résidents sont traitées en réunion d'équipe et font l'objet d'une réponse. Un compte rendu écrit de la réunion et des réponses apportées est mis à disposition afin d'être consulté.

4 DES DIFFICULTES D'ORIENTER

Motif de sortie	2021 collectif		2021 diffus		Cumul 2021	
	Ménages		Ménages		Ménages	
Exclusion	3	14%	0	0%	3	12%
Accès au logement	9	41%	0	0%	9	36%
Départ volontaire	1	4%	1	34%	2	8%
Transfert interne	2	10%	0	0%	2	8%
Fin de prise en charge pour non adhésion	1	4%	0	0%	1	4%
Incarcération	1	4%	1	33%	2	8%
Réorientation vers un autre dispositif	5	23%	0	0%	5	20%
réquisition judiciaire	0	0%	1	33%	1	4%
Totaux	22	100%	3	100%	25	100%

Accès au logement : 9 ménages dont :

- Privés : 7
- Publics : 2

Motif de sortie	Cumul 2020	
	Ménages	
Exclusion	0	0%
Accès au logement	5	24%
Départ volontaire	6	29%
Transfert interne	2	9%
Décès	1	5%
Fin de prise en charge pour non adhésion	4	19%
Incarcération	1	5%
Réorientation vers un autre dispositif	2	9%
Totaux	21	100%

Lieu de destination à la sortie	2021 Collectif	2021 Diffus	Cumul 2021
	ménages	ménages	ménages
Nancy et agglomération	22	2	24
Non précisé	0	1	1
Totaux	22	3	25

Lieu de destination à la sortie	Cumul 2020
	ménages
Nancy et agglomération	15
Non précisé	4
Hors département	2
Totaux	21

Il y a eu une légère augmentation du nombre de sorties en 2021, 25, pour 21 sorties en 2020.

Les problématiques des personnes accueillies sont complexes. La majorité d'entre elles ont besoin d'un accompagnement social couplé à un accompagnement sur le plan de la santé. Les projets d'orientation sont de ce fait difficiles à construire et les durées de séjours s'allongent.

Avec le temps certaines personnes oublient les raisons pour lesquelles elles sont en CHRS et, petit à petit, vivent le CHRS comme un lieu de vie, et non plus comme un hébergement temporaire avec une prise en charge limitée dans le temps qui vise à la réinsertion.

Les sorties des résidents du CHRS collectif se complexifient. Cela s'explique par un vieillissement de certaines personnes présentes depuis quelques années ainsi qu'une orientation vers un EHPAD souvent impossible.

De plus, les problématiques de santé nécessitent un accompagnement médicalisé et l'aval de la prise en charge est difficile. Certaines personnes actuellement accueillies sur le CHRS sont en incapacité de vivre en logement autonome.

D'une part, les moyens et les objectifs du CHRS ne permettent pas une prise en charge suffisamment soutenue (pluridisciplinaire) pour maintenir la dynamique nécessaire à une prise en charge qui évolue positivement et rapidement, et, d'autre part, l'accès au logement de petite typologie sur la métropole est excessivement long.

D'un point de vue géographique, la quasi-totalité des orientations en logement se font sur la métropole du Grand Nancy.

Durée de séjour	Nbre personnes en collectif	Nbre de personnes en diffus	Cumul 2021
de 8 jours à moins d'1 mois	1	1	2
De 1 à 3 mois	3	0	3
Plus de 3 mois à 6 mois	0	0	0
Plus de 6 mois à 9 mois	2	0	2
Plus de 9 mois à 12 mois	4	0	4
Plus de 12 mois à 18 mois	5	0	5
Plus de 18 mois à 24 mois	0	1	1
Plus de 24 mois	7	1	8

Durée de séjour	Cumul 2020
De 1 à 3 mois	0
Plus de 3 mois à 6 mois	3
Plus de 6 mois à 9 mois	3
Plus de 9 mois à 12 mois	4
Plus de 12 mois à 18 mois	3
Plus de 18 mois à 24 mois	3
Plus de 24 mois	5

De nouveau, nous constatons que les durées de séjour des personnes sorties dans l'année sont supérieures à 6 mois soit la durée d'une prise en charge initiale.

De même que nous constatons que les durées de séjour des personnes sorties ont été supérieures à 1 an, même au-delà de 2 ans. Ceci est en écho à nos propos ci-dessus, concernant l'allongement des durées de séjour et de la difficulté, aujourd'hui, de construire des projets d'orientation avec les personnes accueillies, et ce, pour les motifs évoqués précédemment.

5 FORMATION DU PERSONNEL

Métier	Détail	Durée en heures	Durée par métier
Agent accueil	IT PARTNER: Workshop O365	3,5	3,5
agent de service	HACCP	7	7
Chef de Service Collectivité	Comundi: Etre manager pour la première fois	14	23,5
	IT PARTNER: Workshop O365	3,5	
	CREAI: Manager au sein d'une équipe apprenante	6	
Chef de Service Socio-Educatif	"Planning"	7	57
	Accompagner ses équipes dans le télétravail	14	
	CREAI: Manager au sein d'une équipe apprenante	18	
	CIRFA: groupe de travail Communication	12	
	CREAI : Qualité de vie au travail: un enjeu à intégrer dans la gestion des ressources humaines	6	
Cheffe d'équipe	IN SITU: 1/2 journée incendie	3	3
Directrice	CREAI: Travailler ensemble, repérer les effets de groupe	12	12
Secrétaire	IT PARTNER: Workshop O365	3,5	3,5
Secrétaire de pôle	IN SITU: 1/2 journée incendie	3	3
Surveillant de Nuit	SSIAP	75	89
	SST	14	
Travailleur Social	CQFD: Bientraitance	14	93,5
	IN SITU: 1/2 journée incendie	3	
	CIRFA: groupe de travail Communication	12	
	CREAI: Projet personnalisés: les fonctions de coordinateur de parcours	12	
	Les bonnes pratiques en télétravail	7	
	OPCO: Faire face à l'agressivité des usagers	21	
	OPCO: syndrome de Diogene	14	
	PCS 1	7	
	IT PARTNER: Workshop O365	3,5	
Travailleur Social de collectivité	IN SITU: 1/2 journée incendie	3	3
Total d'heures de formations suivies sur l'année 2021		298	298

6 CONCLUSION

Tout comme en 2020, nous observons la prépondérance de l'accueil de personnes sans hébergement qui sortent de détention et orientées par les services de la justice d'insertion et de probation.

La question de la perte d'autonomie, est particulièrement présente, les résidents étant en difficulté pour intégrer, à terme, un logement autonome. C'est face à ce constat qu'une rencontre a eu lieu en 2021 réunissant la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, la Maison Départementale des Personnes Handicapées 54, le Département de Meurthe-et-Moselle, la Délégation 54 de l'Agence Régionale de Santé. L'objectif, à l'issue de la rencontre est que le CHRS puisse identifier au cas par cas, les situations qui relèvent, en aval, d'une prise en charge médico-

sociale. Il s'agit également d'intégrer dans la réflexion du pôle, la proposition d'une réponse innovante et permettant l'adhésion des résidents effectuant un séjour long au CHRS sans solution en aval.

Enfin, compte tenu des limites rencontrées à la configuration du site Pierre VIVIER, qui est néanmoins un site médico-social, il s'agit de réfléchir à l'échelle de l'Association à pouvoir inscrire la localisation des places CHRS dans un espace plus adapté et moins contraignant pour les résidents, qu'un site médico-social.

La vulnérabilité des résidents pris en charge au sein des services médico-sociaux du site Pierre VIVIER ne s'accommode pas toujours et de manière régulière, aux besoins des résidents du CHRS

Le site Pierre VIVIER s'engage à réfléchir à une transformation de l'offre actuelle pour les résidents du CHRS qui relèvent de dispositifs médico-sociaux, tout en recherchant des espaces adaptés en dehors du site Pierre VIVIER, pour répondre aux besoins en CHRS de publics isolés, relevant bien d'une prise en charge en CHRS.

ANNEXES

Situation matrimoniale	2021 Collectif		2021 Diffus		2021 Cumul	
	Nbre personnes		Nbre personnes		Nbre Personnes	
Célibataire	36	78%	5	83%	41	79%
Séparé	4	9%	0	0%	4	8%
Divorcé	6	13%	1	17%	7	13%
Totaux	46	100%	6	100%	52	100%

Situation matrimoniale	2020 Cumul	
	Nbre Personnes	
Célibataire	38	74%
Séparé	4	8%
Divorcé	8	16%
Marié	1	2%
Totaux	51	100%

Ville de Provenance	Collectif 2021		Diffus 2021		Cumul 2021		Cumul 2020	
	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes	Personnes	Nbre de personnes différentes
Communauté Urbaine du Grand Nancy								
Nancy	25	23	2	2	27	25	21	21
Art sur Meurthe	1	1			1	1	1	1
Jarville-la-Malgrange	2	2			2	2	2	2
Malzéville	1	1			1	1		
Maxéville	3	3			3	3	3	3
Saint-Max							1	1
Tomblaine	1	1			1	1	1	1
Vandoeuvre-les-Nancy	1	1			1	1	1	1
AUTRES COMMUNES 54								
Pont-à-Mousson	2	2			2	2	2	2
Briey	1	1			1	1		
Champigneulles	1	1			1	1	1	1
Dieulouard	1	1			1	1	1	1
Frouard			1	1	1	1	2	2
Hussigny	1	1			1	1	1	1
Lunéville	2	2			2	2	3	3
Mont St Martin	1	1	1	1	2	2	3	3
Pagny sur Moselle							1	1
Toul			1	1	1	1	1	1
AUTRES COMMUNES et PAYS								
Lorraine (55, 57, 88)	1	1			1	1	1	1
Autre région française	1	1	1	1	2	2	3	3
Autres pays étrangers							1	1
DOM/TOM	1	1			1	1	1	1
Totaux	46	44	6	6	52	50	51	51

Nationalité	2021 Collectif				2021 Diffus				2021 Cumul				2020 Cumul			
	personnes		Nbre de personnes différentes		personnes		Nbre de personnes différentes		personnes		Nbre de personnes différentes		personnes		Nbre de personnes différentes	
Française	44	96%	42	95%	6	100%	6	100%	50	96%	48	96%	42	82%	42	82%
Autres	2	4%	2	5%	0	0%	0	0%	2	4%	2	4%	9	18%	9	18%
Totaux	46	100%	44	100%	6	100%	6	100%	52	100%	50	100%	51	100%	51	100%

Niveau d'instruction adultes	2021 Collectif				2021 Diffus				2021 Cumul			
	Personnes		Nbre de personnes différentes		Personnes		Nbre de personnes différentes		Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	4	9%	3	7%	0	0%	0	0%	4	8%	3	6%
Sans qualification	10	22%	9	21%	0	0%	0	0%	10	19%	9	18%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	21	45%	21	48%	3	50%	3	50%	24	46%	24	48%
B.A.C / B.T / B.P	6	13%	6	13%	2	34%	2	34%	8	15%	8	16%
B.A.C + 2 + 3	5	11%	5	11%	1	16%	1	16%	6	12%	6	12%
Totaux	46	100%	44	100%	6	100%	6	100%	52	100%	50	100%

Niveau d'instruction adultes	2020 Cumul			
	Personnes		Nbre de personnes différentes	
Illettrisme ou analphabétisme	3	6%	3	6%
Sans qualification	15	30%	15	30%
B.E.P / C.A.P / B.E.P.C	22	43%	22	43%
B.A.C / B.T / B.P	7	14%	7	14%
B.A.C + 2 + 3	4	7%	4	7%
Totaux	51	100%	51	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	2021 Collectif				2021 Diffus				2021 Cumul			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie		Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie		Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	33	72%	16	72%	5	84%	2	66%	38	74%	18	72%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an intérimaire	1	2%	1	4%	0	0%	0	0%	1	2%	1	4%
retraité	2	4%	0	0%	0	0%	0	0%	1	2%	0	0%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an invalidité	2	4%	1	4%	1	16%	1	34%	3	5%	2	8%
Travailleur indépendant	4	9%	0	0%	0	0%	0	0%	4	8%	0	0%
CDI temps plein	3	7%	3	14%	0	0%	0	0%	3	5%	3	12%
non précisé	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%	1	2%	0	0%
	1	2%	0	0%	0	0%	0	0%	1	2%	0	0%
	0	0%	1	6%	0	0%	0	1%	0	0%	1	4%
Totaux	46	100%	22	100%	6	100%	3	101%	52	100%	25	100%

Situation professionnelle des personnes entrées et sorties	2020 Cumul			
	Ménages à l'entrée		Ménages à la sortie	
Sans activité	40	78%	12	56%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi - d'un an intérimaire	1	2%	0	0%
retraité	2	4%	3	14%
CCD temps partiel	2	4%	1	5%
CDI temps partiel	0	0%	1	5%
Chômeur inscrit à Pôle Emploi + d'un an invalidité	1	2%	0	0%
Travailleur indépendant	1	2%	1	5%
CDI temps plein	1	2%	0	0%
CDD temps plein	1	2%	1	5%
CDDI	0	0%	1	5%
Totaux	51	100%	21	100%

